

# + Le Chef d'Établissement

## Fiche 1

### Références réglementaires :

Sections d'enseignement général et professionnel adapté arrêté du 21/10/2015, circulaire 2015-176 du 28/10/2015.

## Rôle des acteurs

### Année N-1

L'année de la  
préparation :  
le plus gros du  
chantier

Il dirige directement, ou délègue à son adjoint le suivi de la SEGPA (s'il en a un), ou à son directeur adjoint chargé de SEGPA (s'il en a un)

- Il associe l'IEN-ASH au projet !
- Dans la préparation et en vue de l'exécution du budget, il anticipe les besoins éventuels que nécessiteront les choix d'inclusion l'année suivante.
- Il impulse et conduit la politique d'inclusion dans l'établissement
  - D'abord, auprès de l'équipe « restreinte » de la SEGPA (PE+PLP)
    - Au cours des réunions de synthèses hebdomadaires...  
Après avoir laissé l'année se « lancer », Il amorce le sujet début octobre et laisse le temps aux PE & PLP de s'imprégner du projet d'inclusion qu'il pense possible dans son établissement...
  - Puis, en y incluant les PLC intervenants en SEGPA (+...)
    - En janvier, il invite autour de la table les PLC qui rejoignent la réflexion déjà amorcée avec les PE & PLP
    - +... conseils d'enseignements Math et français (AP mixte)
  - Enfin, en Conseil Pédagogique avec l'ensemble des Professeurs
    - Il expose les choix retenus en termes d'inclusion pour la rentrée suivante, précise bien qu'il s'agira d'une expérimentation, réversible si besoin...
    - Si le choix de la classe pilote est retenu, il valide le type de classe qui sera pilote (Bilangue ? LV1 ?)
- Il profite de la LIEC, dans le cadre d'un CEC, en s'assurant de la présence de l'IEN de circonscription et de l'IEN-ASH, pour présenter le projet aux PE des écoles de secteur, après entente avec les PLP, PE & PLC concernés...
- En préparant le CA sur la DHG, il anticipe les besoins nécessaires au bon fonctionnement de l'inclusion prévue.
- En présidant le dernier CA en juin, il informe l'ensemble des membres, notamment les représentants des parents et des élèves, des choix retenus en équipe et qui seront mis en place à la rentrée suivante (il peut, s'il juge le sujet délicat, faire une commission permanente avant ce CA)
- Dans l'animation et la gestion des ressources humaines, il rassure les professeurs car des initiatives similaires ont eues lieu dans d'autres EPLE et ça fonctionne !

### Année N

Il suit directement, ou délègue à son adjoint le suivi de la SEGPA (s'il en a un), ou à son directeur adjoint chargé de SEGPA (s'il en a un)

Sur le suivi de l'inclusion :

- Au terme des 15 premiers jours de l'année, il s'assure que l'inclusion fonctionne, rassure au besoin et annonce un bilan début octobre.
- Premier bilan début octobre
- Second bilan début décembre ou après les conseils de classe du 1<sup>er</sup> Tr.
- Troisième bilan mi février ou après le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> Tr.
- Début des discussions de reconduction pour la rentrée N+1, d'ajustements à prévoir si besoin,...

Sur la préparation de N+1, reprendre les points concernés ci-dessus dans « N-1 »

## Fin D'Année N

Fin mai – début juin : bilan annuel, positionnement pour la rentrée suivante  
Communication du bilan au CA de fin juin

## Cadres d'interventions

### Instances mobilisées

- Réunions de synthèses & coordination SEGPA avec PE & PLP
- Réunions de synthèses & coordination SEGPA en y associant les PLC
- Conseils d'enseignements Math et français pour l'AP en groupes mixtes
- Conseil pédagogique
- CEC (LIEC) avec présence des IEN Circo + IEN ASH
- Réunion avec les représentants des parents d'élèves
- Conseils de classes « classe 6° pilote » + 6° SEGPA à la suite
- Commission permanente si besoin
- Conseil d'administration (DHG, budget, communication)

Sans oublier :

- Groupes de travail EPI
- 

### Outils et Documents utilisés

- ✓ Inclusion de la SEGPA dans le Projet d'Établissement du collège
- ✓ Des Objectifs SEGPA dans le Contrat d'Objectifs
- ✓ Une partie de la « marge » allouée à l'inclusion dans la DHG
- ✓ Les EDT en conséquence :
  - Mise en barrette ou co-intervention selon les choix
  - Autres spécificités à l'EDT (lien CDI, AED, etc...)
- ✓ Pour le suivi spécifique des élèves :
  - **OPENSOL !** (*commande rectorale*)
  - Autres moyens internes qui « finiront » sur « openscol »
- ✓ Pour l'évaluation :
  - LSU ou à défaut, un logiciel qui permettra le transfert...
  - OPENSOL ou...
  - PRONOTE ou...
  - SACOCHE ou...
  - Autre logiciel ... ?...